

Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière, arrêté du 7 juin 1977 modifié,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 15 octobre 2018, une nouvelle signalisation est installée :
- Interdiction de tourner à droite rue de l'école à la hauteur de son intersection avec la rue Auguste Cavé – 76560 DOUDEVILLE

Article 2^{ème} : Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 3^{ème} : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté après visa de Madame la Préfète.

Doudeville, le 15 octobre 2018

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- D.D.R
- Service Incendie
- Service Voirie
- Le demandeur
- Trésorerie
- Registre

